Département du Var
Arrondissement de Draguignan

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_013-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

# C_2017_013

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

_____

## SÉANCE DU JEUDI 02 MARS 2017

*L'an deux mille dix sept, le deux mars à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.*

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Environnement

| Nombre de Membres | | |
|---|---|---|
| Afférents au Conseil Communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 66 | 66 | 59 |

Objet de la délibération:
**Rapport de Développement Durable 2016**

**PRÉSENTS** :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Raymond BORIO, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Alain CAYMARIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Marie-Christine GUIOL, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Florence LEROUX, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

**REPRÉSENTÉ(S)** :
Daniel MARIA pouvoir à Raymond GRAS, Fabien MATRAS pouvoir à Alain PARLANTI, Nicole FANELLI pouvoir à Serge BALDECCHI, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Alain BOUCHER pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Stéphan CERET pouvoir à Christine NICCOLETTI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Richard STRAMBIO, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FRANCIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Sylvain SENES, Grégory LOEW pouvoir à Frédéric MARCEL, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sophie DUFOUR, Laure REIG pouvoir à Georges ROUVIER

**ABSENT(S) :**
Liliane BOYER, Gilbert BOUZEREAU, Bernard CHARDES, Sandrine MARY-BOUZEREAU, Thierry PESCE, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

**RAPPORTEUR** : Monsieur Georges ROUVIER

Envoyé en préfecture le 10/03/2017
Reçu en préfecture le 10/03/2017
Affiché le 10/03/2017
ID : 083-248300493-20170302-C_2017_013-DE

La loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement et son décret d'application du 17 juin 2011 prévoient que dans les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants, le Président présente préalablement aux débats sur le projet de budget « un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation » (article L.2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le décret du 17 juin 2011, définit le contenu de ce rapport. Les périmètres d'action doivent être analysés sous deux angles : d'une part, au regard des cinq finalités du développement durable et d'autre part, sous l'angle de leur gouvernance, à partir du cadre de référence des projets territoriaux de développement durable et agenda 21 locaux.

Les 5 finalités :

- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations ;
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;
- Lutte contre le changement climatique, adaptation et protection de l'atmosphère ;
- Épanouissement de tous les êtres humains.

La Gouvernance :

- Participation dans les politiques publiques, les programmes et actions, le fonctionnement ;
- Un pilotage au service de notre engagement de développement durable ;
- Une transversalité au service de notre engagement de développement durable ;
- Une évaluation des politiques publiques, des programmes et actions ;
- Une stratégie d'amélioration continue de l'action publique.

En conséquence, et après présentation et avis favorable de la commission mixte Administration générale et communication - Modernisation de l'action publique et relations citoyennes réunie le 9 février 2017, le Conseil d'agglomération prend acte de la présentation du rapport relatif au développement durable de la Communauté d'Agglomération Dracénoise 2016 dont la synthèse est jointe à la présente délibération.

Fait à Draguignan, le jeudi 02 mars 2017

Olivier AUDIBERT-TROIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE * VAR *

Président
Député du Var

*Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.*